



CH de Barentin
CH du Belvédère
CH du Bois-Petit
CH de Darnétal
CH de Gournay-en-Bray
CH de Neufchâtel-en-Bray
CHU de Rouen
CH du Rouvray
CH d'Yvetot



APPEL D'OFFRES OUVERT

ARTICLES R2124-1 A -2 ET
R2161-2 A -5 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**CHU ROUEN NORMANDIE
ETABLISSEMENT SUPPORT DU
GHT ROUEN CŒUR DE SEINE**

DATE limite de réception des offres fixée au :

24/11/2025 à 12h00

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

**TRANSPORT DE PRELEVEMENTS, D'AUTRES
PRODUITS, DE PRODUITS HOTELIERS /
HOSPITALIERS ET DE GREFFONS ET DE
DOCUMENTS POUR LE GHT ROUEN CŒUR DE
SEINE**

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTEXTE.....	4
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION.....	5
ARTICLE 3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	5
3.1 - Procédure.....	5
3.2 - Type de marché public	5
3.3 - Allotissement.....	5
3.4 - Forme du marché public.....	6
3.5 - Forme des prix.....	6
3.6 - Etendue du marché public.....	6
3.7 - Durée du marché public	6
3.8 - Date prévisionnelle de début des prestations.....	7
3.9 - Codes nomenclature CPV	7
ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
4.1 - Variantes	7
4.2 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	7
4.3 - Modifications du marché public et marchés complémentaires/similaires	7
4.4 - Visite de site	7
4.4.1 - Lot n°3 : Transports à J et J +1- pour les greffons (cœur, rein, poumon, pancréas, foie).....	7
4.4.2 - Lot n°4 : Transports non programmés – à J+1- pour les greffons cornéens et amniotiques	8
4.4.3 - Lot n°5 : Transports urgents à J- pour les greffons cornéens et amniotiques.....	8
4.5 - Unité monétaire	9
4.6 - Délai de validité des offres.....	9
4.7 - Conditions de participation des concurrents	9
4.8 - Sous-traitance	10
4.9 - Mode de financement et de règlement du marché public.....	10

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

4.10 - Garantie et cautionnement	10
4.11 - Marchés publics réservés	10
ARTICLE 5 - CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)	11
5.1 - Contenu du dossier de consultation	11
5.2 - Obtention du dossier de consultation.....	11
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – MODIFICATION DCE.....	12
6.1 - Points de contact.....	12
6.2 - Renseignements complémentaires.....	12
6.3 - Modifications du dossier de consultation	13
ARTICLE 7 - CONTENU DES PLIS A CONSTITUER	13
7.1 - Documents relatifs à la candidature	13
7.2 - Documents relatifs à l'offre	14
7.3 - Documents supplémentaires.....	15
7.4 - Rappel sur l'acte d'engagement et ses pièces annexes.....	15
ARTICLE 8 - MODALITES DE REMISE DES PLIS	16
8.1 - Copie de sauvegarde	16
8.2 - Signature du marché public.....	16
8.3 - Non-respect des date et heure limites.....	16
ARTICLE 9 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES	17
9.1 - Sélection des candidatures.....	17
9.2 - Jugement des offres	17
9.3 - Dispositions communes.....	20
ARTICLE 10 - ATTRIBUTAIRE DU MARCHE PUBLIC.....	21
ARTICLE 11 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS	21
ARTICLE 12 - RE COURS	21

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

ARTICLE 1 - CONTEXTE

La Convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire « Rouen Cœur de Seine » du 30 juin 2016 est venue mutualiser les achats au sein de ce GHT. Elle désigne le CHU de Rouen comme établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

Ce GHT est constitué des 9 établissements suivants :

- CHU de Rouen (établissement support),
- CH du Belvédère,
- CH du Rouvray (établissement de santé mentale),
- CH du Bois-Petit (en direction commune avec le CH du Rouvray),
- CH de l'Astreberthe (CH de Barentin et EHPAD La Madeleine à Pavilly),
- CH de Darnétal,
- CH de Neufchâtel-en-Bray,
- CH d'Yvetot,
- CH de Gournay-en-Bray.

La fonction achat mutualisée confie à l'établissement support les missions suivantes :

- L'élaboration de la politique et des stratégies d'achat de l'ensemble des domaines d'achat, que ce soit des achats d'exploitation ou d'investissement ;
- La planification et la passation des marchés ;
- Le contrôle de gestion des achats.

Dans ce cadre, en phase de passation, le CHU de Rouen est l'interlocuteur unique des opérateurs économiques. Il est chargé notamment d'organiser la procédure de passation dans le respect de la réglementation des marchés publics, de signer et de notifier le présent marché.

En phase d'exécution du marché public, le CHU de Rouen assure la gestion contractuelle du marché : prise en charge des modifications, révisions de prix, résiliation éventuelle en concertation avec les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine.

En revanche l'exécution financière du marché relève de la compétence de chaque établissement partie au GHT. Cette phase d'exécution financière couvre ainsi :

- La gestion et l'émission des commandes passées au titre des marchés ;
- La vérification du service fait ;
- La liquidation et le mandattement des factures relatives aux prestations accomplies ;
- Le traitement de 1^{er} niveau des litiges concernant les commandes.

Dans cette consultation, le terme CHU Rouen Normandie désigne donc le CHU Rouen Normandie agissant comme établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le **transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers et de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine.**

Sont concernés par ce marché le CHU Rouen Normandie, le CH d'Yvetot, le CH de Darnétal et le CH de Neufchâtel-en-Bray.

Par la suite, d'autres établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine pourront intégrer le marché. La liste des établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine figure en annexe n°2 du CCAP.

Cette adhésion pourra se faire au fur et à mesure des besoins des établissements tout au long de la durée de validité du marché. Cette modification fera l'objet d'un avenant.

Le titulaire du marché en sera informé par le CHU Rouen Normandie par tous moyens.

ARTICLE 3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

3.1 - Procédure

La présente consultation est passée selon la **procédure de l'appel d'offres ouvert**, en application des articles R2124-1 à 2 et R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

3.2 - Type de marché public

Marché(s) public(s) de fournitures : <input type="checkbox"/>	Marché(s) public(s) de services : <input checked="" type="checkbox"/>	Marché(s) public(s) de travaux : <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Crédit-bail <input type="checkbox"/> Location-vente	Catégorie de service : 2	<input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception réalisation

3.3 - Allotissement

La consultation est divisée en 5 lots :

- Lot n° 1 : Transports urgents – à jour J – et transports programmés pour les prélèvements biologiques et les produits hôteliers / hospitaliers ;
- Lot n° 2 : Transports de documents – à jour J – pour les écoles et la DRH ;
- Lot n° 3 : Transports à jour J et J +1- pour les greffons (cœur, rein, poumon, pancréas, foie) ;
- Lot n°4 : Transports urgents non programmés – à J+1 – pour les greffons cornéens et amniotiques ;
- Lot n° 5 : Transports urgents à jour J - pour les greffons cornéens et amniotiques.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

3.4 - Forme du marché public

Conformément aux articles R2162-2, R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique, le présent marché est un **accord-cadre mono-attributaire** fixant toutes les stipulations contractuelles et qui est exécuté au **moyen de bons de commande**.

En application de l'article R2162-4 1° du Code de la commande publique, chaque lot est conclu sans minimum mais avec un maximum pendant toute la durée de validité du marché public :

- Lot 1 : 3 400 000 € HT
- Lot 2 : 50 000 € HT
- Lot 3 : 150 000 € HT
- Lot 4 : 45 000 € HT
- Lot 5 : 220 000 € HT

3.5 - Forme des prix

Chaque lot est conclu à **prix unitaires** tels que précisés au bordereau des prix unitaires (BPU) **ou au catalogue** du titulaire pour les autres prestations et services disponibles en lien avec l'objet du marché.

3.6 - Etendue du marché public

L'ensemble des prestations est décrit dans le CCTP.

3.7 - Durée du marché public

Pour chaque lot, le marché public est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter du 18/01/2026 (pour les lots 1 et 2) et du 01/03/2026 (pour les lots 3 – 4 – 5) ou de la date de notification du marché public si celle-ci est postérieure.

Conformément à l'article 3.1.2 du CCAG-FCS, la date et, le cas échéant, l'heure de réception mentionnées sur un récépissé sont considérées comme celles de la notification. Lorsque la notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique. A défaut de consultation dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, la date de notification intervient à l'issue de ce délai.

Le marché public peut ensuite être reconduit 2 fois par période successive de 1 an et pour une durée de validité maximale de 4 ans. Cette reconduction est tacite (ceci signifie que le silence gardé par le CHU Rouen Normandie reconduit automatiquement le marché public).

Dans ce cadre, le titulaire du marché public ne pourra pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R2112-4 du Code de la commande publique. En revanche, le CHU Rouen Normandie se réserve la possibilité de ne pas reconduire le marché public, et ceci sans indemnités pour le titulaire.

La décision de non-reconduction sera expressément notifiée sous préavis de 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception ou télecopie avant la fin de la période en cours.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

3.8 - Date prévisionnelle de début des prestations

La date prévisionnelle de début d'exécution des prestations est : **janvier 2026**.

3.9 - Codes nomenclature CPV

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés publics européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
60000000-8 : services de transport 34130000-7 : Véhicules à moteur servant au transport de marchandises	MA09-8 : Pour le transport

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1 - Variantes

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à présenter des variantes.

4.2 - Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Le marché public comprend la PSE facultative suivante :

- Pour le lot n°1 : transport express de colis « biologique UN 2814 » en température dirigée avec suivi, en France Métropolitaine.

Les soumissionnaires n'ont pas l'obligation de répondre à cette PSE facultative qui ne sera pas intégrée dans l'analyse des offres. Le CHU Rouen Normandie se laisse la possibilité de lever la PSE lors de l'attribution du marché public si elle a été proposée par l'attributaire. Si la PSE est levée, à l'attribution du marché par le CHU Rouen Normandie, celle-ci sera intégrée au marché.

4.3 - Modifications du marché public et marchés complémentaires/similaires

Le CHU Rouen Normandie se réserve expressément la faculté de réaliser des modifications au marché public (articles R2194-1 à R2194-10 du Code de la commande publique) et/ou des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables au sens des articles R2122-4 et R2122-7 du Code de la commande publique.

4.4 - Visite de site

4.4.1 - Lot n°3 : Transports à J et J +1- pour les greffons (cœur, rein, poumon, pancréas, foie)

Afin d'évaluer la nature de la prestation et ses différents aspects, le volume des transports et les difficultés auxquelles le soumissionnaire pourrait être confronté lors de l'exécution des prestations, ce dernier sera tenu de prendre connaissance des lieux lors d'une visite objective.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

Mme VASSARD – Acheteur sur les prestations Logistiques

Téléphone : 02.32.88.03.019 ou 02.32.88.80.23 (secrétariat DAHLIB)

Mail : corinne.vassard@chu-rouen.fr

Lors de cette prise de connaissance du site obligatoire, une attestation de visite sera délivrée aux soumissionnaires, qu'il conviendra de joindre au dossier de remise des offres.

Cette visite sera conduite par **Mme DAUXERE**, Cadre de l'unité de Coordination des Prélèvements et des Greffes d'organes, laquelle effectuera une présentation générale des principales caractéristiques, des contraintes et des locaux concernés.

Cette **visite obligatoire de site** sur le lieu de collecte (unité de coordination des prélèvements et des greffes d'organes) sera organisée :

- Date : Le **mardi 03/11/2025 à 10h**
- Lieu : Salle de réunion DAHLIB (CHU Rouen Normandie – site Charles Nicolle – Cour d'Honneur – Porte G5 – 1^{er} étage – 1 rue de Germont – 76000 ROUEN).

4.4.2 - Lot n°4 : Transports non programmés – à J+1- pour les greffons cornéens et amniotiques

Afin d'évaluer la nature de la prestation et ses différents aspects, le volume des transports et les difficultés auxquelles le soumissionnaire pourrait être confronté lors de l'exécution des prestations, ce dernier sera tenu de prendre connaissance des lieux lors d'une visite objective.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :

Mme VASSARD – Acheteur sur les prestations Logistiques :

Téléphone : 02.32.88.03.019 ou 02.32.88.80.23 (secrétariat DAHLIB)

Mail : corinne.vassard@chu-rouen.fr

Lors de cette prise de connaissance du site obligatoire, une attestation de visite sera délivrée aux soumissionnaires, qu'il conviendra de joindre au dossier de remise des offres.

Cette visite sera conduite par **Mr TOUBEAU**, Cadre de la Banque de Tissus - Ophtalmologie qui effectuera une présentation générale des principales caractéristiques, des contraintes et des locaux concernés.

Cette visite obligatoire de site sur le lieu de collecte (unité de coordination des prélèvements et des greffes d'organes) sera organisée :

- Date : Le **jeudi 30/10/2025 à 10h**
- Lieu : Salle de réunion DAHLIB (CHU Rouen Normandie – site Charles Nicolle – Cour d'Honneur – Porte G5 – 1^{er} étage – 1 rue de Germont – 76000 ROUEN).

4.4.3 - Lot n°5 : Transports urgents à J- pour les greffons cornéens et amniotiques

Afin d'évaluer la nature de la prestation et ses différents aspects, le volume des transports et les difficultés auxquelles le soumissionnaire pourrait être confronté lors de l'exécution des prestations, ce dernier sera tenu de prendre connaissance des lieux lors d'une visite.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

Mme VASSARD – Acheteur sur les prestations Logistiques :

Téléphone : 02.32.88.03.019 ou 02.32.88.80.23 (secrétariat DAHLIB)

Mail : corinne.vassard@chu-rouen.fr

Lors de cette prise de connaissance du site obligatoire, une attestation de visite sera délivrée aux soumissionnaires, qu'il conviendra de joindre au dossier de remise des offres.

La conduite de cette visite sera conduite par **Mr TOUBEAU**, Cadre de la Banque de Tissus - Ophtalmologie qui effectuera une présentation générale des principales caractéristiques, des contraintes et des locaux concernés.

Cette visite obligatoire de site sur le lieu de collecte (unité de coordination des prélèvements et des greffes d'organes) sera organisée :

- Date : Le **jeudi 30/10/2025 à 10h**
- Lieu : Salle de réunion DAHLIB (CHU Rouen Normandie – site Charles Nicolle – Cour d'Honneur – Porte G5 – 1^{er} étage – 1 rue de Germont – 76000 ROUEN).

4.5 - Unité monétaire

Le CHU Rouen Normandie conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : **euro(s)**.

4.6 - Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres **pendant 6 mois à compter de la date limite de réception des offres**.

4.7 - Conditions de participation des concurrents

Le marché peut être conclu soit avec un opérateur économique individuel, soit avec un groupement d'entreprises.

En cas de candidature sous forme de groupement, il est rappelé que la lettre de candidature (DC1) doit être signée par tous les membres du groupement. Il doit aussi impérativement préciser la désignation du mandataire, qui sera le seul interlocuteur du groupement pour le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine.

Chaque membre du groupement doit joindre impérativement à sa candidature toutes les pièces demandées au présent règlement, sous peine d'élimination du groupement dans sa totalité.

La composition du groupement ne peut être changée pendant la phase de la consultation.

Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements :

oui non

En qualité de membres de plusieurs groupements :

oui non

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique, le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, ne peut exiger au moment de la présentation des offres et des candidatures que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine).

4.8 - Sous-traitance

Le marché public peut faire l'objet d'une sous-traitance **telle que définie par la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée**, dans les cas prévus aux articles L2193-1 à L2193-22 du Code de la commande publique.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le soumissionnaire fournit au CHU Rouen Normandie (Etablissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) une déclaration mentionnant :

- a) la nature des prestations sous-traitées ;
- b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- c) le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) les capacités professionnelles et financières du sous-traitant.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

La notification du marché public emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

4.9 - Mode de financement et de règlement du marché public

Les dépenses relatives au présent marché public sont financées **par imputation au budget propre des établissements membres** du GHT Rouen Cœur de Seine.

Le mode de règlement choisi par les établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine est le virement, dans le **délai global de paiement de 50 jours** et dans les conditions fixées au CCAP.

4.10 - Garantie et cautionnement

Sans objet.

4.11 - Marchés publics réservés

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R2113-7 à 8 du Code de la commande publique.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

ARTICLE 5 - CONTENU ET CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

5.1 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des pièces suivantes :

- Le présent **Règlement de la consultation** (RC) ;
- L'**Acte d'engagement** (AE) et son annexe :
→ Annexe n°1 : Bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le **Détail Quantitatif Estimatif** (DQE) ;
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** (CCAP), commun à tous les lots et ses annexes :
→ Annexe n°1 : Facteurs de risque en milieu hospitalier ;
→ Annexe n°2 : Liste des établissements membres du GHT Rouen Cœur de Seine ;
→ Annexe n°3 : Fiche pratique – Déposer une facture sur le portail Chorus Pro ;
→ Annexe n°4 : Codes services CHORUS CHU-GHT ;
→ Annexe n°5 : décision tarifaire 2025-07 (greffons lots 4+5)
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** (CCTP), commun à tous les lots, et ses annexes :
→ Annexe n°1 : Consignes de transport CH Yvetot (lot n°1) ;
→ Annexe n°2 : Délais moyens de transport ;
→ Annexe n°3 : Consignes de transport pour les tournées du lot n°1 (Chu Rouen) ;
→ Annexe n°4 : Format demandé pour les données d'activités ;
→ Annexe n°5 : Consignes de transport CH Neufchâtel-en-Bray.
- Le **questionnaire technique** ;
- La **fiche de renseignements fournisseur** avec indication du CA du fournisseur sur les 3 dernières années.

5.2 - Obtention du dossier de consultation

Conformément aux articles R2132-2 et R2132-4 à 2132-5 du Code de la commande publique, les opérateurs économiques téléchargeront les pièces écrites du dossier de consultation des entreprises (DCE) à l'adresse Internet du profil acheteur suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Toutefois, le CHU Rouen Normandie souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

De ce fait, il est recommandé aux candidats de s'identifier en indiquant leur raison sociale, le nom d'un correspondant, un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse électronique.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité du CHU Rouen Normandie ne saurait être engagée en l'absence de prise en connaissance de ces éléments.

Le dossier de consultation des entreprises sous format dématérialisé est téléchargeable gratuitement.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – MODIFICATION DCE

6.1 - Points de contact

Signataire de la charte RFAR (Relation Fournisseur et Achats Responsables), le CHU de Rouen a désigné l'interlocuteur suivant afin de favoriser l'écoute des entreprises à tous moments des projets achats.

- Madame Dominique Durand, dominique.durand@chu-rouen.fr – Médiateur interne et Correspondant PME

Le rôle du médiateur interne est de faciliter et de promouvoir le dialogue, de prévenir et de purger les éventuels conflits fournisseurs. En cas de conflit vous pouvez donc saisir ce médiateur afin de trouver une solution amiable.

Dans le cas où un lanceur d'alerte souhaite alerter le médiateur de certaines pratiques allant à l'encontre des engager présents au sein de la Charte RFAR, le CHU de Rouen s'engage à préserver l'anonymat en cas de demande. Toute saisine considérée comme abusive ou infondée par le médiateur sera déclarée sans suite.

Attention : pour tout litige relatif à la facturation, merci de ne pas saisir le médiateur. Toute demande en ce sens ne sera pas prise en compte.

Le rôle du correspondant PME vise à être sollicité par les entreprises pour leur ouvrir les contacts au sein du CHU de Rouen. Ce correspondant peut également être contacté en cas de demande de renseignement d'ordre administratif général (pour toutes questions relative à une consultation précise merci de se référer à l'article 6.2).

6.2 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs économiques devront faire parvenir **au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres**, une demande écrite dans les conditions définies ci-dessous.

Les renseignements d'ordre administratif et technique pourront être obtenus uniquement par voie électronique, en utilisant le lien « Déposer une question » figurant sur la page de détail du marché public à l'adresse Internet du profil acheteur suivant :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les renseignements complémentaires ne peuvent pas être obtenus par mail ou par télécopie.

Le lien internet ci-avant n'est accessible que pour les candidats disposant d'un compte sur le portail et ayant retiré le DCE de la présente procédure.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

Une réponse sera adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.
Par soucis d'équité toute question posée par voie téléphonique ne recevra aucune réponse.

6.3 - Modifications du dossier de consultation

Le CHU Rouen Normandie se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres**, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente sera modifiée en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 7 - CONTENU DES PLIS A CONSTITUER

Chaque soumissionnaire devra produire un **dossier complet rédigé en langue française**, comportant l'ensemble des pièces justificatives relatives à sa candidature, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à son offre définies ci-après.

7.1 - Documents relatifs à la candidature

Dans une première sous-pochette, le soumissionnaire produit les pièces suivantes :

- La **lettre de candidature modèle DC1** ou équivalent, dûment complétée ;
- La **déclaration du soumissionnaire modèle DC2** ou forme libre, reprenant les mêmes éléments que ceux indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence ;

Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

- Le **numéro unique d'identification** ou **extrait KBIS de moins de 3 mois** ;
- Une **déclaration sur l'honneur** pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L 2141-5 du Code de la commande publique ;

Conformément à l'article L2141-12 du Code de la commande publique, lorsque le titulaire, en cours d'exécution du marché public, est placé dans l'une des situations ayant pour effet de l'exclure des marchés publics, le marché sera résilié aux torts dudit titulaire à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.

- Une **délégation de signature** faisant mention de la/des personne(s) habilitée(s) à signer toutes les pièces relatives à la candidature et l'offre ;
- La **déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant l'objet de la présente consultation**, réalisés au cours des trois derniers exercices (sauf si ces renseignements figurent sur le DC2) ;

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

- **Pour les lots 1, 3, 4 et 5** : l'agrément ADR ou tout autre certificat prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations ;
- **Pour les lots n°3, 4 et 5** : l'attestation de visite dûment complétée ;
- **Pour tous les lots** : un justificatif d'inscription au registre des commissionnaires de transport.

En cas de groupement, chaque cotraitant produira l'ensemble des documents ci-dessus sauf le DC1 qui sera commun au groupement.

Conformément à l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le CHU Rouen Normandie accepte que le candidat présente sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME).

Documents en lien avec le détachement des salariés étrangers :

- Conformément aux articles D8222-4 et D8222-5 du Code du travail, le titulaire du marché devra fournir, **tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché**, une **attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF** ainsi que la **liste nominative des salariés étrangers employés par la société et soumis à l'autorisation de travail** prévue à l'article L5221-2 du Code du travail,
- Conformément à la loi du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale, les employeurs établis à l'étranger (titulaire ou sous-traitants), qui détachent des salariés en France, doivent fournir au CHU Rouen Normandie, avant le début d'exécution des prestations et avant le début de chaque détachement, une **copie de la déclaration de détachement** conformément aux dispositions des articles R1263-3-1, R1263-4-1 et R1263-6-1 du Code du travail ainsi qu'une **copie du document désignant leur représentant en France** mentionné à l'article R1263-2-2 du Code du travail.

Pour un soumissionnaire établi ou domicilié à l'étranger, ce dernier doit fournir au CHU Rouen Normandie l'ensemble des documents décrits au sein de l'article D8222-7 du Code du Travail.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

7.2 - Documents relatifs à l'offre

Dans une seconde sous-pochette, le soumissionnaire produit les pièces suivantes complétées :

- L'**Acte d'engagement**, dûment complété et signé ;
- L'annexe n°1 à l'AE : **bordereau des prix unitaires** (BPU) ;
- Le **détail quantitatif estimatif** (DQE) ;
- Le **questionnaire technique** complété en totalité ;
- Le **mémoire technique si le candidat l'estime nécessaire** en complément du questionnaire technique ;
- Les **annexes n°2 et n°3 du CCTP** ;
- La **fiche de renseignement fournisseur** ;

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

- Un **relevé d'identité bancaire (RIB)**.

L'ensemble des documents devra être complété, daté par les représentants qualifiés de l'entreprise candidate au marché.

7.3 - Documents supplémentaires

1. Les attestations fiscales et sociales

- Pour le soumissionnaire établi en France : les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites au 31 décembre de l'année écoulée.

Soit :

- Une **attestation de régularité fiscale en cours de validité** (moins de 3 mois)
- Une **attestation URSSAF en cours de validité** (moins de 6 mois)
- Pour le soumissionnaire établi dans un État autre que la France : un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les États où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

2. L'attestation d'assurance civile en cours de validité

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le CHU Rouen Normandie.

3. L'attestation d'assurance AD VALOREM

7.4 - Rappel sur l'acte d'engagement et ses pièces annexes

L'Acte d'Engagement (AE) est la pièce dans laquelle il présente son offre et adhère aux clauses que le CHU Rouen Normandie, établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine, a rédigées.

Concernant l'avance, l'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que, s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le cadre de Bordereau des Prix Unitaires (BPU) est à renseigner sans n'y apporter aucune modification. Il est rappelé que tous les postes prévus dans le bordereau des prix unitaires doivent obligatoirement être renseignés par les soumissionnaires.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

ARTICLE 8 - MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les soumissionnaires doivent impérativement répondre de façon dématérialisée.

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la commande publique, les soumissionnaires ont l'obligation de déposer leur pli, contenant les candidatures et les offres à constituer suivant les dispositions mentionnées aux articles 7.1, 7.2 et 7.3 ci-dessus, par voie électronique, avant la date et l'heure limites fixées en page de garde du présent règlement de consultation, sur le site Internet du profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune transmission par voie postale ou en main propre ne sera acceptée (hors copie de sauvegarde). Toute transmission des plis par une autre voie que le profil d'acheteur (postale, main propre, courriel...) entraînera le rejet de l'offre.

8.1 - Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « **copie de sauvegarde** » - l'**identification de la procédure concernée et les coordonnées du soumissionnaire**.

Elle est transmise à l'adresse suivante :

CHU ROUEN NORMANDIE
Direction des achats, de l'hôtellerie, de la logistique et de l'ingénierie biomédicale
Cellule juridique des contrats
Cour d'honneur - Porte G5 - 1^{er} étage
1 rue de Germont
76031 ROUEN CEDEX 1

8.2 - Signature du marché public

Les opérateurs économiques sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la **signature manuscrite** du marché.

8.3 - Non-respect des dates et heures limites

Les plis doivent parvenir au plus tard **avant les dates et heures limites indiquées sur la première page du présent règlement**.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les plis qui seraient remis ou qui seraient réceptionnés après la date et heure limite de réception des plis mentionnés ci-dessus sont éliminés en application de l'article R2143-2 du Code de la commande publique.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

ARTICLE 9 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

9.1 - Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R2142-1 à R2142-2, R2142-6 à R2142-14 et R2142-25 du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché public et de ses conditions d'exécution.

- Capacité économique et financière :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé
- Capacité technique :
 - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
 - Niveau spécifique minimal exigé
 - Pour les lots 1, 3, 4 et 5** : l'agrément ADR ou tout autre certificat prouvant la capacité du candidat à réaliser les prestations ;
 - Pour les lots n°3, 4 et 5** : l'attestation de visite dûment complété ;
 - Pour tous les lots** : un justificatif d'inscription au registre des commissionnaires de transport.

9.2 - Jugement des offres

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Pour attribuer chaque lot du présent marché public au soumissionnaire qui a présenté l'**offre économiquement la plus avantageuse**, le CHU Rouen Normandie (établissement support du GHT Rouen Cœur de Seine) se fonde sur les critères ci-dessous avec leur pondération :

Pour le lot n°1 :

1°) Prix (50%) de la note globale, sur la base des sous-critères suivants résultant du DQE :

- Montant total TTC des transports à J : 60% de la note globale ;
- Montant total TTC des tournées : 40% de la note globale.

2°) Valeur technique (40%), sur la base des sous-critères suivant :

- Modalités de gestion des demandes de transport et les informations relatives à la traçabilité (sous format papier, téléphone, messagerie ou le portail internet ou autre) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des températures (de la collecte à la livraison finale) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des contrôles qualité, de la sécurité et des moyens humains et matériels (véhicule, sondes, carboglace,...) mis en œuvre pour réaliser les prestations dans les délais mentionnés, pour la gestion des incidents, pour la continuité de service.

3°) Développement durable (10%), sur la base des sous-critères suivant :

- Formation à l'éco-conduite des chauffeurs (type de formation et % des chauffeurs formés) ;

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

- Type de véhicules proposés : type, fermeture centralisée, traçage GPS, norme EURO ;
- Chauffeurs : taux d'absentéisme (exprimé en %), taux de rotation de l'emploi (exprimée en %) ;
- Le descriptif de l'ensemble des actions concourant à l'insertion (Les publics concernés sont les suivants : Personne prise en charge par une structure d'insertion, Demandeurs d'emploi de longue durée, Demandeurs d'emploi de + 50 ans, Jeunes de – 26 ans non qualifié ou sorti du système scolaire depuis 1 an, Bénéficiaires du RSA, Travailleurs avec une reconnaissance handicapée (RQTH), ...)
- Recrutement des personnels pour ce lot : modes de recrutement, bassins de recrutement des personnels (indiquer le % des personnes de l'agglomération rouennaise et le % des personnes hors agglomération rouennaise)
- Part en % des personnels en CDD et en CDI : à préciser
- Personnes effectuant cette prestation pour ce lot (% d'hommes et % de femmes) : à préciser
- Moyens proposés pour réaliser et suivre le plan de progrès sur le volet social : à préciser.
- Tournées : nombre de kms pour chaque n° de tournées.

Pour le lot n°2 :

1°) Prix (50%), sur la base du montant résultant du DQE ;

2°) Valeur technique (40%), sur la base des sous-critères suivant :

- Modalités de gestion des demandes de transport et les informations relatives à la traçabilité (sous format papier, téléphone, messagerie ou le portail internet ou autre) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour la sécurité et des moyens humains et matériels (véhicule) mis en œuvre pour réaliser les prestations, pour la gestion des incidents, pour la continuité de service ;
- Modalités d'indemnisation en cas de perte, de vol ou de destruction des produits proposées par le candidat.

3°) Développement durable (10%), sur la base des sous-critères suivant :

- Formation à l'éco-conduite des chauffeurs (type de formation et % des chauffeurs formés) ;
- Type de véhicules proposés : type, fermeture centralisée, traçage GPS, norme EURO ;
- Chauffeurs : taux d'absentéisme (exprimé en %), taux de rotation de l'emploi (exprimée en %).
- Le descriptif de l'ensemble des actions concourant à l'insertion (Les publics concernés sont les suivants : Personne prise en charge par une structure d'insertion, Demandeurs d'emploi de longue durée, Demandeurs d'emploi de + 50 ans, Jeunes de – 26 ans non qualifié ou sorti du système scolaire depuis 1 an, Bénéficiaires du RSA, Travailleurs avec une reconnaissance handicapée (RQTH), ...)
- Recrutement des personnels pour ce lot : modes de recrutement, bassins de recrutement des personnels (indiquer le % des personnes de l'agglomération rouennaise et le % des personnes hors agglomération rouennaise)
- Part en % des personnels en CDD et en CDI : à préciser
- Personnes effectuant cette prestation pour ce lot (% d'hommes et % de femmes) : à préciser
- Moyens proposés pour réaliser et suivre le plan de progrès sur le volet social : à préciser.

Pour le lot n°3 :

1°) Prix (50%), sur la base du montant résultant du DQE ;

2°) Valeur technique (40%), sur la base des sous-critères suivant :

- Modalités de gestion des demandes de transport et les informations relatives à la traçabilité (sous format papier, téléphone, messagerie ou le portail internet ou autre) ;

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des températures (de la collecte à la livraison finale) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des contrôles qualité, de la sécurité et des moyens humains et matériels (véhicule) mis en œuvre pour réaliser les prestations dans les délais mentionnés, pour la gestion des incidents, pour la continuité de service ;
- Modalités d'indemnisation en cas de perte, de vol ou de destruction des produits proposées par le candidat ;
- Accréditation ou certification du candidat : accréditation COFRAC, ISO,....

3°) Développement durable (10%), sur la base des sous-critères suivant :

- Formation à l'éco-conduite des chauffeurs (type de formation et % des chauffeurs formés) ;
- Type de véhicules proposés pour le transport des produits et pour le transport des équipes chirurgicales : type, fermeture centralisée, traçage GPS, norme EURO ;
- Chauffeurs : taux d'absentéisme (exprimé en %), taux de rotation de l'emploi (exprimée en %).
- Le descriptif de l'ensemble des actions concourant à l'insertion (Les publics concernés sont les suivants : Personne prise en charge par une structure d'insertion, Demandeurs d'emploi de longue durée, Demandeurs d'emploi de + 50 ans, Jeunes de – 26 ans non qualifié ou sorti du système scolaire depuis 1 an, Bénéficiaires du RSA, Travailleurs avec une reconnaissance handicapée (RQTH), ...)
- Recrutement des personnels pour ce lot : modes de recrutement, bassins de recrutement des personnels (indiquer le % des personnes de l'agglomération rouennaise et le % des personnes hors agglomération rouennaise)
- Part en % des personnels en CDD et en CDI : à préciser
- Personnes effectuant cette prestation pour ce lot (% d'hommes et % de femmes) : à préciser
- Moyens proposés pour réaliser et suivre le plan de progrès sur le volet social : à préciser.

Pour le lot n°4 :

1°) Prix (50%), sur la base du montant résultant du DQE ;

2°) Valeur technique (40%), sur la base des sous-critères suivant :

- Modalités de gestion des demandes de transport et les informations relatives à la traçabilité (sous format papier, téléphone, messagerie ou le portail internet ou autre) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des températures (de la collecte à la livraison finale) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des contrôles qualité, de la sécurité et des moyens humains et matériels (véhicule, sonde, carboglace, ...) mis en œuvre pour réaliser les prestations dans les délais mentionnés, pour la gestion des incidents, pour la continuité de service ;
- Modalités d'indemnisation en cas de perte, de vol ou de destruction des produits proposées par le candidat ;
- Accréditation ou certification du candidat : accréditation COFRAC, ISO ,....

3°) Développement durable (10%), sur la base des sous-critères suivant :

- Formation à l'éco-conduite des chauffeurs (type de formation et % des chauffeurs formés) ;
- Type de véhicules proposés : type, fermeture centralisée, traçage GPS, norme EURO ;
- Chauffeurs : taux d'absentéisme (exprimé en %), taux de rotation de l'emploi (exprimée en %).
- Le descriptif de l'ensemble des actions concourant à l'insertion (Les publics concernés sont les suivants : Personne prise en charge par une structure d'insertion, Demandeurs d'emploi de longue durée, Demandeurs d'emploi de + 50 ans, Jeunes de – 26 ans non qualifié ou sorti du système scolaire depuis 1 an, Bénéficiaires du RSA, Travailleurs avec une reconnaissance handicapée (RQTH), ...)

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

- Recrutement des personnels pour ce lot : modes de recrutement, bassins de recrutement des personnels (indiquer le % des personnes de l'agglomération rouennaise et le % des personnes hors agglomération rouennaise)
- Part en % des personnels en CDD et en CDI : à préciser
- Personnes effectuant cette prestation pour ce lot (% d'hommes et % de femmes) : à préciser
- Moyens proposés pour réaliser et suivre le plan de progrès sur le volet social : à préciser.

Pour le lot n°5 :

1°) **Prix (50%)**, sur la base du montant résultant du DQE ;

2°) **Valeur technique (40%)**, sur la base des sous-critères suivant :

- Modalités de gestion des demandes de transport et les informations relatives à la traçabilité (sous format papier, téléphone, messagerie ou le portail internet ou autre) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des températures (de la collecte à la livraison finale) ;
- Méthodologie mise en œuvre pour le suivi des contrôles qualité, de la sécurité et des moyens humains et matériels (véhicule, sonde, carboglace,...) mis en œuvre pour réaliser les prestations dans les délais mentionnés, pour la gestion des incidents, pour la continuité de service ;
- Modalités d'indemnisation en cas de perte, de vol ou de destruction des produits proposées par le candidat ;
- Accréditation ou certification du candidat : accréditation COFRAC, ISO ,....

3°) **Développement durable (10%)**, sur la base des sous-critères suivant :

- Formation à l'éco-conduite des chauffeurs (type de formation et % des chauffeurs formés) ;
- Type de véhicules proposés : type, fermeture centralisée, traçage GPS, norme EURO ;
- Chauffeurs : taux d'absentéisme (exprimé en %), taux de rotation de l'emploi (exprimée en %).
- Le descriptif de l'ensemble des actions concourant à l'insertion (Les publics concernés sont les suivants : Personne prise en charge par une structure d'insertion, Demandeurs d'emploi de longue durée, Demandeurs d'emploi de + 50 ans, Jeunes de – 26 ans non qualifié ou sorti du système scolaire depuis 1 an, Bénéficiaires du RSA, Travailleurs avec une reconnaissance handicapée (RQTH), ...)
- Recrutement des personnels pour ce lot : modes de recrutement, bassins de recrutement des personnels (indiquer le % des personnes de l'agglomération rouennaise et le % des personnes hors agglomération rouennaise)
- Part en % des personnels en CDD et en CDI : à préciser
- Personnes effectuant cette prestation pour ce lot (% d'hommes et % de femmes) : à préciser
- Moyens proposés pour réaliser et suivre le plan de progrès sur le volet social : à préciser.

9.3 - Dispositions communes

La comparaison des offres de prix est effectuée sur la base du DQE, permettant une valorisation globale estimative de l'offre. **Les quantités du DQE qui y sont mentionnées n'ont aucun caractère contractuel.** Elles n'engagent pas les établissements.

Dans le cas où des erreurs de report ou de calcul sont relevées dans ce document lors de l'analyse des offres, ces dernières sont corrigées sur la base des prix unitaires mentionnés par le soumissionnaire dans son BPU.

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

ARTICLE 10 - ATTRIBUTAIRES DU MARCHÉ PUBLIC

L'attributaire est le soumissionnaire arrivant en tête du classement final.

Il a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse qui est retenue provisoirement.

Pour mémoire, le soumissionnaire retenu devra, pour se voir attribuer le marché public, remettre dans le délai indiqué par le CHU Rouen Normandie les documents suivants :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 (JORF n°0077 du 31 mars 2019, texte n°14) ;
- Les pièces prévues aux articles R1263-12, D8222-5 ou D8222-7 ou D8254-2 à D8254-5 du Code du travail le cas échéant ;
- Extrait KBIS de moins de 3 mois ou le numéro unique d'identification à défaut, document équivalent ;
- La copie du ou des jugements prononcés lorsque l'entreprise est en redressement judiciaire ;
- L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité ;
- Le RIB.

A défaut, l'offre du soumissionnaire classée suivante sera choisie.

Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

ARTICLE 11 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Tous les soumissionnaires, retenus ou non, seront avisés des résultats de la consultation, conformément aux articles R2181-1 à R2181-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE 12 - RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rouen
53, rue Gustave Flaubert
76000 Rouen Cedex
E-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Téléphone : 02 32 08 12 70
Fax : 02 32 08 12 71

Règlement de la consultation

Transport de prélèvements, de produits hôteliers / hospitaliers, de greffons et de documents pour le GHT Rouen Cœur de Seine

Les voies de recours ouvertes sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ;
- Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne.